



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.13
2 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 11A. Commerce et développement

1. À sa 21e séance, tenue le 25 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 11A (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.
2. De nombreuses délégations ont réaffirmé l'importance qu'elles attachaient au rôle de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) en tant que centre de coordination de l'Organisation des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes intéressant le commerce, les finances, la technologie, l'investissement et le développement durable. Elles ont également réitéré leur plein appui au programme de la CNUCED.
3. Nombre de délégations se sont félicitées du rôle très appréciable que joue la CNUCED en aidant les pays en développement à faire face au processus de mondialisation et à s'intégrer dans l'économie mondiale.
4. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts visant à rationaliser la structure du secrétariat de la CNUCED et à réorienter son programme de travail compte tenu des résultats de la neuvième session de la Conférence. De nombreuses délégations ont déclaré que la réforme et la restructuration de la CNUCED avaient été menées à terme avec les décisions prises pendant la neuvième session, tenue à Midrand en avril 1996, et qu'aucune autre mesure de rationalisation n'était nécessaire. Ces délégations étaient d'avis que la CNUCED avait désormais besoin de consolider sa structure remaniée

avec le plein appui des États Membres et qu'elle devait se consacrer exclusivement à l'exécution des activités qui lui avaient été confiées. Certaines délégations ont indiqué que la réforme de la CNUCED était un processus continu et qu'elles attendaient avec intérêt que de nouvelles mesures soient prises pour la rationaliser. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par l'effet que la rationalisation pourrait avoir sur la capacité de l'organisation d'appliquer son programme de travail. Une délégation s'est déclarée convaincue que les efforts de réforme déployés par la CNUCED permettraient à celle-ci de mener ses activités prioritaires d'une manière plus efficace.

5. Certaines délégations ont déclaré qu'il faudrait parvenir à un meilleur équilibre entre les ressources proposées au titre du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires prévus, et elles ont exprimé leur inquiétude devant la dépendance de plus en plus grande à l'égard des fonds extrabudgétaires. D'autres ont estimé que l'équilibre actuel était approprié.

6. De nombreuses délégations étaient d'avis que les réductions des ressources qui étaient proposées étaient trop importantes et qu'elles pouvaient compromettre l'exécution du programme de travail. D'autres ont estimé que les montants proposés correspondaient au minimum nécessaire pour appliquer le programme de travail. Certaines délégations se sont félicitées de la réduction des ressources et ont ajouté que d'autres réductions devraient être faites, en particulier en ce qui concerne les postes d'agent des services généraux.

7. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance qu'elles attachaient aux activités prévues au titre du sous-programme 5, Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Certaines délégations étaient d'avis que le programme de travail aurait dû mieux tenir compte des petits États insulaires en développement conformément au programme 9 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et ont souligné qu'il était nécessaire d'affecter suffisamment de ressources aux activités intéressant ces États. D'autres délégations se sont déclarées toujours préoccupées par les activités prévues au titre du sous-programme, qu'elles n'avaient approuvées qu'avec réticence dans le cadre de l'examen du plan à moyen terme. Elles ont affirmé que la décision que la CNUCED avait prise à sa neuvième session, à savoir de considérer les questions intéressant les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires comme étant des questions interdisciplinaires dispensaient la CNUCED de leur consacrer un sous-programme séparé. Ces délégations ont souligné que le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devrait concentrer ses efforts sur la coordination et ne pas s'occuper des activités du programme. De nombreuses délégations ont fait observer que le sous-programme 5 découlait directement du consensus auquel les États Membres étaient parvenus au sujet du programme 9 du plan à moyen terme. Elles se sont toutefois interrogées sur la nouvelle baisse des ressources affectées au sous-programme, qui intervient après les réductions décidées à la suite de la neuvième session. Elles ont également fait référence au paragraphe 13 de la résolution 50/103 de l'Assemblée générale, intitulée "Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés", dans laquelle l'Assemblée a rappelé qu'un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du programme d'action seraient effectués à la fin de la

décennie, et ont lancé un appel en faveur de l'exécution effective des activités prévues au titre du chapitre 11A en ce qui concerne l'examen d'ensemble.

8. De nombreuses délégations ont appuyé énergiquement la proposition tendant à réaffecter 1,4 million de dollars d'économies pour financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts des commissions de la CNUCED et ont indiqué que, même avec cet apport, le budget de la CNUCED afficherait une nette diminution. Certaines délégations se sont opposées à cette proposition. De nombreuses délégations ont regretté que la proposition ait été rejetée, tandis que d'autres y sont restées opposées.

9. De nombreuses délégations ont indiqué fermement que le Groupe économique spécial de la CNUCED pour l'aide au peuple palestinien devrait poursuivre l'ensemble de ses travaux.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a pris note du document intitulé "Conclusions concertées et résumé du Président" qui a été présenté par le président de la vingt-neuvième session du Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement sur le budget-programme et le plan à moyen terme de la CNUCED.

11. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 11A (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, et d'y apporter les modifications suivantes :

a) Paragraphe 11A.46, deuxième phrase, ajouter "tels que les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement" après "certains pays en développement";

b) Paragraphe 11A.60, ajouter le sous-paragraphe d) suivant :

"d) D'améliorer la capacité des pays insulaires en développement de réduire les contraintes spéciales liées aux coûts élevés des transports qui entravent le développement."
